

VADE-MECUM

« *Prix de l'Académie*
des Beaux-Arts de
Verviers »



1.	Introduction.....	3
2.	Le Prix	3
3.	Conditions d'admission	3
4.	Œuvres à présenter	3
5.	Déroulement	4
6.	Le jury et la sélection.....	4
7.	Remise du Prix	4

1. Introduction

Le « *Prix de l'Académie des Beaux-Arts de Verviers* » est mis en œuvre par la Ville de Verviers et l'Académie des Beaux-Arts.

Ce Prix est ouvert à toutes les disciplines enseignées au sein de l'Académie des Beaux-Arts de Verviers.

Le Concours veut mettre en valeur le travail d'un.e candidat.e qui pourra mettre en avant sa démarche artistique et son potentiel.

2. Le Prix

Le.la Lauréat.e recevra un document officiel délivré par la Ville de Verviers et se verra attribuer la somme de 1.000 € (mille euros) allouée par la Ville de Verviers pour le « *Prix de l'Académie des Beaux-Arts de Verviers* ».

3. Conditions d'admission

Peut être candidat.e, sans limite d'âge, ni de nationalité et sans restriction de lieu de résidence :

- L'élève inscrit à l'Académie des Beaux-Arts de Verviers et régulier en dernière année de la filière de qualification (Q3) *
- L'élève inscrit à l'Académie des Beaux-Arts de Verviers et régulier en dernière année de la filière de transition (T6) *
- Chaque artiste ayant été certifié ou diplômé de l'Académie des Beaux-Arts de Verviers.

Le.la candidat.e ne peut participer qu'à une seule édition du « *Prix de l'Académie des Beaux-Arts de Verviers* ».

**Pour les élèves inscrits dans plusieurs disciplines, une seule candidature comportant les travaux des différentes disciplines*

4. Œuvres à présenter

Le.la candidat.e sera en mesure de présenter entre 1 et 10 œuvres maximum réalisées lors de son cursus ou après son cursus à l'Académie des Beaux-Arts de Verviers.

En cas de pré-sélection, le.la candidat.e devra déposer la.les œuvre.s choisies (sous emballage protecteur avec une fiche technique : NOM + PRENOM + Titre de l'œuvre + DIMENSIONS et techniques utilisées + mail) au secrétariat de l'Académie des Beaux-Arts de Verviers pour le 15 décembre 2024

5. Déroulement

Les inscriptions se font jusqu'au 15 décembre 2024 minuit.

Sur sélection, les œuvres des candidats seront exposées au Cercle des Beaux-Arts de Verviers du 24 janvier 2025 au 2 février 2025.

6. Le jury et la sélection

Une pré)sélection interne à l'Académie sera effectuée à l'issue des inscriptions.

Ensuite, la Direction de l'Académie des Beaux-Arts de Verviers mettra en place un jury extérieur et différent chaque année du Concours.

Ce jury sera composé de praticiens.ciennes, d'acteurs.trices culturels.elles du Domaine des Arts Plastiques, Visuels et de l'Espace, ainsi qu'éventuellement, un ou plusieurs représentants du Pouvoir Organisateur.

Le jury est souverain et n'a pas d'obligation de rendre compte. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner le prix.

Le.la lauréat.e sera averti.e par courrier postal et par mail de la décision du jury.

7. Remise du Prix

Le « *Prix de l'Académie des Beaux-Arts de Verviers* » sera décerné lors du vernissage de l'exposition le 24 janvier.

Une cérémonie officielle sera organisée par la Ville de Verviers pour remettre le « Prix de l'Académie des Beaux-Arts de Verviers », le.la lauréat.e en sera avertie par courrier postale et pas mail.

Le montant du prix sera versé dans les plus brefs délais sur le numéro de compte bancaire communiqué par le lauréat lors de sa candidature.

8. Retrait des œuvres

Les candidats viendront reprendre leurs œuvres le 3 février entre 10h et 14h au Cercle des Beaux-Arts. Ils sont responsables du retrait des œuvres. Une assurance sera souscrite par l'Académie des Beaux-Arts lors de l'exposition.